

Le Système d'Information Géographique Intercommunal : 5 ans déjà...

Depuis 2006, la Communauté de Communes est équipée d'un Système d'Information Géographique intercommunal, suite à une délibération prise, en 2002, en Conseil de Communauté.

L'objectif premier était de faciliter la consultation des données cadastrales en profitant de l'essor des systèmes d'information et de l'informatique. Ainsi, l'accès aux informations cadastrées ne serait plus physique, par le biais des plans papiers et microfiches, mais numérique par la consultation de données sur ordinateur.

La première étape consistait à "numériser" toutes les informations cadastrales des 14 Communes membres. Cette opération s'est déroulée entre 2003 et 2005. La Communauté de Communes était, alors, l'une des premières intercommunalités du Département à opérer cette "révolution numérique", action qui s'est depuis généralisée.

La volonté de la Communauté de Communes fut, en s'équipant d'un Système d'Information Géographique intercommunal, de traiter, de valoriser et de partager avec les Communes membres, les données cadastrales numériques du territoire, mais également des données inhérentes aux documents d'urbanisme (POS/PLU*) et aux réseaux eau et assainissement. L'objectif central du SIG intercommunal est d'être un outil de gestion pour la mise en œuvre et le suivi des politiques et projets communaux et intercommunaux (gestion du cadastre et des aménagements entre autres).

Avec une mise à jour annuelle des données cadastrales, les habitants ont accès, en Mairie, à une application de consultation et d'interrogation du cadastre. Il est possible d'y éditer des rapports de propriété et de localiser sur une carte une parcelle en fonction de son numéro ou de son propriétaire. De plus, cette carte "dynamique" permet la lecture du plan cadastral communal grâce à différents outils : zoom, navigation sur la carte, affichage ou non de certaines informations...

Cette année, la Communauté de Communes va s'engager dans une refonte totale de son Système d'Information Géographique intercommunal. En effet, face aux importantes innovations réalisées dans le secteur de l'information géographique, une mise à jour doit être réalisée en s'appuyant sur des techniques et technologies plus actuelles.

*POS : Plan d'Occupation des Sols
PLU : Plan Local d'Urbanisme



Les SIG, c'est quoi ?

Les Systèmes d'Information Géographique (SIG), aussi appelés géomatique, sont au croisement de l'informatique et de la géographie. C'est un système informatique rassemblant du matériel et des logiciels informatiques.

Les SIG, ça sert à quoi ?

Ceux-ci permettent de collecter, de gérer, de manipuler, d'analyser et d'afficher des données localisées géographiquement sur un territoire donné. Dès lors, le SIG devient une source d'information géographique et un outil d'aide à la décision incomparable. Il est utile à la compréhension et à la gestion du territoire selon des thématiques diverses (patrimoine naturel et culturel, gestion et aménagement du territoire, tourisme, etc.).

Pourquoi un SIG Intercommunal ?

Le SIG Intercommunal regroupe les données sur l'ensemble du périmètre de la CC, et permet ainsi une continuité de l'information sur un territoire plus vaste que celui d'une commune. Le SIG intercommunal représente un niveau d'information essentiel pour la gestion, l'aménagement et l'équipement du territoire. De plus, grâce à la mutualisation de ce service à l'échelle intercommunale, les communes membres disposent d'outils performants et des compétences d'un responsable SIG employé par la CC.

